Délégation urbanisme nord

Adresse: 128 rue de Charenton 75012 PARIS

Tel: 01 77 15 65 37







PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.A NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES

Vu pour être annexé à la DCM d'approbation du :

éveilleurs d'intelligences environnementales®

www.altereo.fr

TABLE DES MATIERES

ALIMENTATION EN EAU POTABLE	3
Situation actuelle	4
GESTION DES ORDURES MENAGERES	11
Situation actuelle	11
Situation projetée	13
PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR LA DEFENSE INCENDIE	14
Rapport du SDIS	15
ASSAINISSEMENT	22
Situation actuelle	22



ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Préambule

L'alimentation en eau potable de la commune est conforme aux contraintes techniques de distribution pour s'inscrire dans un cadre légal et structuré.

- Décrets 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993 relatifs aux procédures prévues par l'article L.211-1 du Code de l'Environnement (ancienne Loi sur l'eau de 1992)
- « L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général » ainsi libellé, l'article 1^{er} de l'ancienne Loi n°92-3 du 3 janvier 1992, dite Loi sur l'eau, établit une série de dispositions qui ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Cette gestion vise à assurer :

- la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides ;
- la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines ainsi que des eaux de la mer ;
- le développement et la protection de la ressource en eau ;
- la valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource.

De manière à satisfaire ou à concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

- de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population ;
- de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations;
- de toutes les activités économiques et de loisirs exercés (art.2).

L'article 3 fixe la création d'un ou de plusieurs Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) qui fixent pour chaque bassin ou





groupement de bassin les orientations fondamentales de la gestion de la ressource en eau.

Le S.D.A.G.E. Seine Normandie

Dans la vaste entreprise de renouveau du droit de l'eau engagée par la Loi sur l'eau de 1992, le S.D.A.G.E. constitue l'un des outils majeurs pour la mise en œuvre de la gestion de la ressource en eau.

Le S.D.A.G.E. prend en compte les principaux programmes arrêtés par les collectivités publiques et définit de manière générale et harmonisée les objectifs de quantité et de qualité des eaux ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre. Il délimite le périmètre des sous-bassins correspondants à une unité hydrographique. Son élaboration, à l'initiative du préfet coordonnateur de bassin, est effectuée par le Comité de bassin en y associant des représentants de l'État et des conseils régionaux et généraux concernés, ce qui lui confère une légitimité et une autorité publique incontestable.

Instrument de cohésion au niveau du bassin, le S.D.A.G.E. trouve une place importante dans la planification de l'urbanisme.

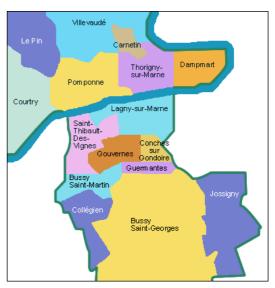
SITUATION ACTUELLE

La distribution d'eau potable

La commune de Thorigny-sur-Marne est alimentée par une eau provenant de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet-sur-Marne. L'eau distribuée en 2017 reste conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques, à l'exception d'un dépassement en pesticide. En état, I »eau peut toutefois être consommée sans risque pour la santé, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.

La communauté d'agglomération Marne et Gondoire est adhérente au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Lagny-sur-

Marne (SMAEPRL) qui a la compétence de distribution d'eau potable sur les différentes communes de son territoire. Ainsi, le service de l'eau concerne 88 084 habitants. Environ 4 millions de m³ d'eau sont distribués chaque année sur le territoire du Syndicat, par l'intermédiaire de 424 Km de réseaux d'eau potable.



Depuis le 6 mars 2014, la gestion du service public de distribution d'eau potable est déléguée à VALYO, filiale de Veolia Eau dans le cadre d'une délégation de service public.

VALYO exploite le réseau d'eau potable, gère les relations avec les abonnés, réalise des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable.

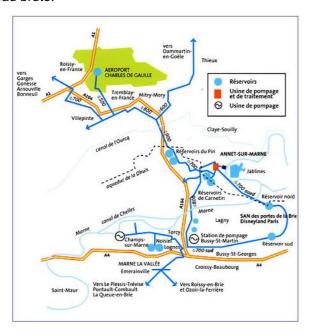
Les captages

Il n'existe pas de captage d'eau destinée à la consommation humaine sur la commune de Thorigny-sur-Marne, et celle-ci n'est pas concernée par des périmètres de protection. De même, aucun puits privé n'est recensé sur le territoire communal.





L'alimentation en eau potable de la commune de Thorigny-sur-Marne est assurée par un captage en eaux superficielles situé sur la commune d'Annet-sur-Marne, où l'eau brute est directement pompée. En cas de pollution, les plans d'eau de la base de loisirs des Jablines constituent une réserve de secours en eau brute.



La qualité de l'eau

L'eau distribuée aux habitants fait l'objet de contrôles sanitaires. Ainsi, pour que l'eau reste conforme aux normes définies par l'ARS (Agence Régionale de Santé), elle doit répondre aux exigences de 54 paramètres recouvrant :

- Sa composition physico-chimique en éléments minéraux, comme le calcium ou le magnésium; ses caractéristiques liées à la perception sensorielle : couleur, saveur, odeur, transparence, etc.
- Les substances indésirables : nitrates, pesticides, métaux lourds (cuivre, mercure ou plomb), etc.
- Les paramètres microbiologiques : l'eau ne doit pas contenir de microbes ou de virus susceptibles de provoquer des maladies.

La Délégation Territoriale de Seine et Marne contrôle la qualité de l'eau est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 137 échantillons prélevés en production et des 92 échantillons prélevés en distribution.

D'après la synthèse de la qualité de l'eau en 2015, la qualité de l'eau globale est très bonne :

- Bactériologie : Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. D'après les analyses de qualité de l'eau bactériologique, tous les prélèvements sont conformes :
- Nitrates : éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l. L'eau de Thorigny-sur-marne en contient très peu (16.6 mg/l en moyenne).
- Dureté: teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite règlementaire de dureté. L'eau de Thorigny-sur-Marne est réputée calcaire avec une moyenne de 25.7 °F (une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé);
- Fluor : oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/l. L'eau de Thorigny-sur-Marne est peu fluorée avec une moyenne à 0,17 mg/l.
- Pesticides: substances chimiques pour préserver les cultures ou pour désherber. La qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre catégories d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides (C, NC0, NC1 ou NC2.). L'eau de Thorigny-sur-Marne, classée dans la catégorie C est conforme aux limites règlementaires.

Coût de l'eau

Le prix de l'eau à Thorigny-sur-Marne est de 5,41 €/m3 TTC au 1er janvier 2016.

La répartition moyenne de la facture d'eau pour le territoire du Syndicat comprend :

Distribution de l'eau : 32,5 %

Collecte et traitement des eaux usées : 46,8 %

Organismes publics : 20,7 %





Révision du Plan local d'Urbanisme de THORIGNY-SUR-MARNE

6.1.A. Notice des Annexes Sanitaires

Le prix de l'eau a augmenté au cours des dernières années, avec une hausse de 2,5% entre 2012 et 2016.

La préservation des ressources en eau

La commune recouvre la nappe 3218 Albien – Néocomien captif, qui constitue une réserve d'approvisionnement de secours en eau potable. La

nappe de l'albien-néocomien est classée en zone de répartition des eaux (ZRE) et à ce titre les prélèvements sont soumis à une autorisation préfectorale dès le seuil de 8 m³/h, au lieu de 200000m3/an dans le cas général.

DRIEE Ile-de-France et « Porter à connaissance » de Thorigny-sur-Marne





RESEAU D'ADDUCTION DE L'EAU POTABLE (NORD)



RESEAU D'ADDUCTION DE L'EAU POTABLE (SUD)







SITUATION PROJETEE

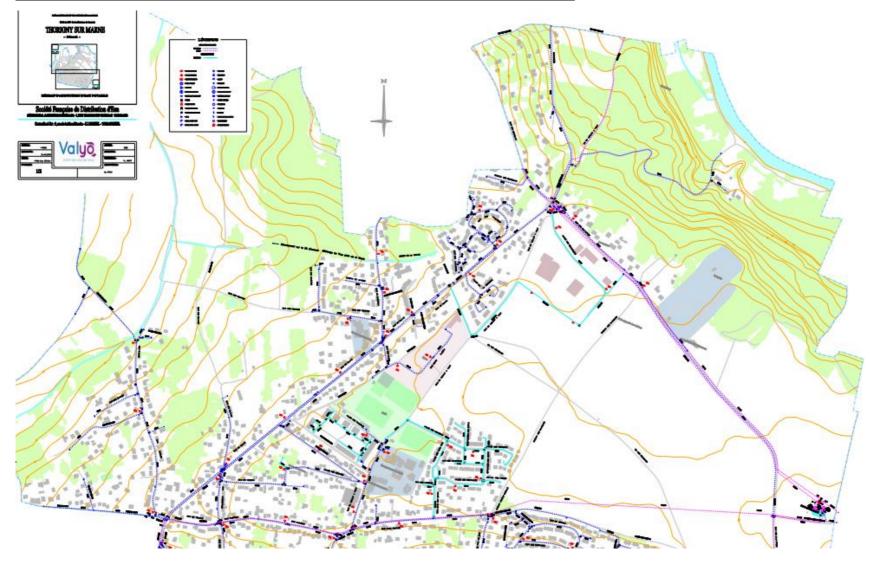
L'objectif de la commune en matière de développement urbain, notamment au travers du PLU, est d'optimiser le foncier dans un certain nombre de secteurs, déjà densément urbanisés, ce qui génèrera des prélèvements supplémentaires dans le milieu naturel pour l'alimentation en eau potable.

Cependant, ces secteurs sont déjà pourvus de réseaux aux capacités suffisantes aujourd'hui. L'extension ou le raccordement des réseaux devront être réalisés essentiellement dans les zones AUn et AUs.





LA LOCALISATION DES SECTEURS DE DEVELOPPEMENT, COHERENTE AVEC LES RESEAUX EXISTANTS (PARTIE NORD)







LA LOCALISATION DES SECTEURS DE DEVELOPPEMENT, COHERENTE AVEC LES RESEAUX EXISTANTS (PARTIE SUD)





GESTION DES ORDURES MENAGERES

SITUATION ACTUELLE

Thorigny-sur-Marne fait partie du Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des RÉsidus Ménagers (SIETREM) qui regroupe, au 1^{er} janvier 2016, 4 collectivités représentant 31 communes, soit 296 548 habitants.

Le financement du service de collecte et de traitement des déchets est assuré par la Taxe d'Enlévement des Ordures Ménagères.

Le SIETREM a été signataire, en 2009, d 'un accord cadre avec l'ADEME pour le financement d'un programme local de prévention des déchets visant à réduire de 7 % la production de déchets, objectif atteint à la fin de l'année 2014.

Il assure également un traitement des déchets différencié selon les filières. Il assure donc la triple compétence de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers, de la collecte sélective et des déchets verts.

Le syndicat a délégué la gestion de ces différentes compétences aux prestataires privés suivants : De Richebourg Polyurbaine, Paté, Veolia Aubine et Sita.

La collecte des déchets

Pour Thorigny-sur-Marne, le syndicat assure, au 1^{er} janvier 2016 :

- la conteneurisation des ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif comprenant un bac à couvercle jaune destiné à collecter les emballages ménagers, journaux-magazines et un bac à couvercle vert destiné à collecter les bouteilles, pots et bocaux,
- la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles à raison de 2 fois par semaine, les mardis et samedis,
- la collecte sélective (emballages ménagers et journaux magazines, verre) en porte à porte à raison d'une fois par semaine, le jeudi,
- la collecte des encombrants en porte à porte à raison de 1 fois par mois, le 1^{er} mercredi du mois.





En complement du dispositif de colecte en porte à porte du verre, 3 colonnes d'apport volontaire pour le verre sont présentes sur le parking de l'intermarché, rue de Claye.

De plus, les habitants de Thorigny-sur-Marne peuvent accéder gratuitement aux 5 déchetteries actuellement en service.

Les modalités de fonctionnement de ces services sont régies par les réglements adoptés en comité syndical, documents téléchargeables sur le site internet du SIETREM (www.sietrem.fr).

Traitement

Déchets Résiduels

Au 1^{er} janvier 2016, les déchets ménagers résiduels sont acheminés par la société Derichebourg Polyamon à l'usine d'incinération du SIETREM, à Saint Thibault des Vignes, exploitée par la société SUEZ RV, dans le cadre d'une délégation de service public.

D' une capacité annuelle de traitement de 155 000 tonnes, l'usine bénéficie des dispositifs d'épuration des fumées conformes aux normes européennes en vigueur.

La récupération de l'énergie produite par la combustion des déchets est effectuée par un turbo-alternateur qui produit annuellement 70 000 MWh électriques (soit les besoins énergétiques ménagers d'une ville de 38 000 logements).

Pour 2015, le ratio moyen de production de déchets ménagers des habitants du SIETREM est de 293 Kg/an/Habitants.

Collecte sélective

Au 1^{er} janvier 2016, les déchets triés sont acheminés par la société Derichebourg Polyamon au centre de tri de Chelles, exploité par la société GENERIS, en vue de leur tri et de leur conditionnement pour l'envoi vers les différentes filières de valorisation.

Pour 2015, le ratio moyen de production de déchets triés des habitants du SIETREM est de 32 Kg/an/Habitants pour les emballages ménagers et les journaux magazines et de 19 Kg/an/Habitants pour le verre.

Encombrants

Au 1^{er} janvier 2016, les encombrants sont acheminés par la société Derichebourg Polyamon au centre de tri des encombrants de Saint Thibault des Vignes, exploitée par la société SUEZ RV (ratio moyen de production de 23 Kg/an/Habitants du SIETREM en 2015).

Déchetteries

Suivant leur nature, les déchets sont acheminés vers les différentes filières de valorisation.

Les autres types de déchets

Au-delà de la collecte, il existe plusieurs équipements d'apport volontaire des déchets, notamment pour les déchets verts, les encombrants, les déchets toxiques et les DEEE. IL y a sur le territoire du syndicat 5 déchetteries (Croissy-Beaubourg, Saint-Thibault-des-Vignes, Chelles, Noisiel et Chanteloup-en-Brie).

La valorisation des déchets

Il existe une unité de valorisation énergétique située sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes, qui récupère un certain nombre des déchets récupérés en déchetterie et triés. Exploitée par la société Novergie, en délégation de services publics, elle dispose d'une capacité nominale de 140 000 tonnes de déchets par an.

Elle permet une valorisation énergétique produisant près de 70 000 MWh/an. Elle assure également après incinération la valorisation matière de mâchefers, ferrailles et non ferreux : 32 760 tonnes/an de mâchefers valorisés en technique routière, 2 192 tonnes/an de ferrailles valorisées et 202 tonnes/an de non ferreux.





Déchèteries

Le SIETREM met à disposition de ses habitants un réseau de cinq déchetteries implantées dans les communes de Chelles, Croissy-Beaubourg, Noisiel, Saint-Thibault-des-Vignes et Chanteloup-en-Brie.

Compostage

Le compostage domestique a été lancé dès 2008 sur le territoire du SIETREM, en partenariat avec l'Ademe cette opération est proposée à l'ensemble des habitants dans le cadre d'un partenariat entre le SietReM, l'association alliance terre vie et les communes du SietReM.



SITUATION PROJETEE

Pour 2015, le ratio global moyen de production de déchets ménagers et assimilés des habitants du SIETREM est de 470 Kg/an/Habitants.

L'objectif de la commune en matière de développement urbain, notamment au travers du PLU, est d'optimiser le foncier dans un certain nombre de secteurs, déjà densément urbanisés, ce qui génèrera des quantités importantes de déchets supplémentaires à traiter. Cependant, les équipements existants devraient absorber ces flux supplémentaires sans problèmes de dimensionnement.



PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR LA DEFENSE INCENDIE

« Pour lutter efficacement contre les incendies, chaque commune doit disposer en permanence de points d'eau nécessaires à l'alimentation des engins de lutte contre les incendies et accessibles à ces derniers. Chaque commune doit déterminer ces besoins en eau à partir d'une analyse des risques et de préconisations pour leur couverture réalisés par le service départemental d'incendie et de secours.

Conformément au Code général des collectivités territoriales (art. L.2212.1 et L.2212.2 §5), le Maire doit prévenir et faire cesser les accidents et les fléaux calamiteux sur sa commune. Une défense incendie conforme à la réglementation est un moyen non négligeable de répondre à ce devoir.

Il est rappelé qu'il appartient au maire d'assurer l'entretien, l'accessibilité et la signalisation des points d'eau assurant la défense incendie de sa commune.

Toute nouvelle implantation d'un point d'eau doit faire l'objet d'un avis préalable du SDIS et faire l'objet d'une réception conforme aux dispositions de la norme NFS 62.200 et faire l'objet d'une signalisation conforme aux dispositions de la norme NFS 61.211.

Nonobstant la vérification des points d'eau effectuée par les sapeurspompiers en conformité au règlement opérationnel, il appartient au maire de la commune de signaler au SDIS toutes modifications ou difficultés même temporaires rencontrées relatives aux points d'eau (indisponibilité ou remise en service).

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 77) n'émet aucune préconisation particulière par rapport aux points incendies existants.

La conformité des ouvrages existants a été apportée lors du Compte Rendu Annuel d'Essais des Points d'Eau.





RAPPORT DU SDIS

Le rapport du SDIS de Aout 2016 rapporte que sur les 86 hydrants et points d'eau, 3 ont un débit insuffisant et 18 présentent une ou plusieurs anomalies :

- 2 nécessitent un curage
- 2 ont une ouverture/fermeture difficile et un nécessite de revoir le couvercle de protection
- 2 ont un accès difficile
- 2 une vidange impossible

La commune répond chaque année à ces anomalies et améliore d'année en année la qualité de la défense incendie par de nouveaux points d'eau et des améliorations sur les points d'eau défectueux.





BILAN DE LA TOURNEE ANNUELLE DES POINTS D'EAU, JUIN 2016

Fiche de contrôle des points d'eau

Commune : THORIGNY SUR MARNE (464)

Service des eaux : CGE NOISIE

Service des eaux : CGE	NOISIEL																
CI de contrôle	N*	Adresse	Carré SDIS	Date Tournée		Ø canal	Capacité	Débit				Ano	malie	25			LIBELLE ANOMALIE
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	1	45 RUE DES SALVATRES - Camping	AA30D3	20/06/2016	8i de 100 mm	100		81		П		T					
(243) - Grpt OUEST	2	7 RUE DES SALVATRES -	AA30C1	20/06/2016	Bl de 100 mm	150		88		П				П	T		
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	3	RUE DE CLAYE - Lotissement Les Hauts de Vallières	AA29D5	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		104		П		T					
(243) - Grpt OUEST	4	RUE DES HAUTS DE VALLIERES - Face au 81	AA29DS	20/06/2016	Bi de 100 mm	100		80		П		Τ			T	T	
(243) - Grpt OUEST	5	RES LES CORNILLEES (RUE DE CLAYE) - Face Bat. A	AA29E4	20/06/2016	PI de 100 mm	150		105			6	10			20	21	PLUS DE CARENNAGE
(243) - Grpt OUEST	6	RUE DE CLAYE - Angle Rue de Carnetin	AB29A4	20/06/2016	BI de 100 mm	100		101		П							
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	7	RUE DE CLAYE - Face au 141	AB29C3	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		93							T		
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	8	ALL DES TILLEULS - Orly Parc	AB29C4	20/06/2016	81 de 100 mm	150		82							T		
(243) - Grpt OUEST	9	ALL DES BLES D'OR -	AB30C1	20/06/2016	BI de 100 mm	150		84		П				П	20		
(243) - Grpt OUEST	10	RUE DU MOULIN A VENT - Angle Allée des Cerises	AB29C5	20/06/2016	BI de 100 mm	150		83		П	T	T		П			
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	11	RUE DU MOULIN A VENT - Gymnase	AB2905	20/06/2016	Bl de 100 mm	150		103		П		T			T	Γ	
(243) - Grpt OUEST	12	RUE JEAN JAURES - Angle Rue Pasteur	AB29D5	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		95	П	П	T	T			Ţ	Τ	
(243) - Grpt OUEST	13	RUE LOUIS PASTEUR - Angle Rue J. d'Arc	AB29E3	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		93	П	П	T	T		П	T	Т	
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	14	RUE CARNOT - Angle Chemin des Clefs	AB29C1	20/06/2016	Bl de 100 mm	150		106			T						
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	15	RUE DE LA GARE - Face Parking de la Gare	AC29C3	20/06/2016	Bi de 100 mm	160		135	T			T			T	T	
(243) - Grpt OUEST	16	96 RUE DE CLAYE -	AB29E2	20/06/2016	BI de 100 mm	150		100			T	T			T	T	
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	17	RUE DE CLAYE - Angle Rue Gambetta	AC29A4	20/06/2016	BI de 100 mm	150		115									
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	18	15 RUE RAYMOND POINCARE -	AC29B3	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		136		П		T			T	T	
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	19	RUE CORNILLIOT - Face 18	AC29B4	20/06/2016	BI de 100 mm	200		133			T	T			T	T	
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	20	ALL DU PARC - Face 5	AC2985	20/06/2016	BI de 100 mm	100		112	T	П	T			П	T	T	
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	21	RUE GEORGES CLEMENCEAU - Face 14 bis Angle Passage des Ecoles	AC30A1	20/06/2016	Bi de 100 mm	200		121	T	П	1	T			T	T	





Fiche de contrôle des points d'eau

Date: 07/07/2016

Commune: THORIGNY SUR MARNE (464)

Responsable administratif: Groupement OUEST

CI de contrôle	N*	Adresse	Carré SDIS	Date Tournée		Ø canal	Capacité	Débit			An	om	alle	s				LIBELLE ANOMALIE
AGNY SUR MARNE (43) - Grpt OUEST	22	RUE VICTOR HUGO - Résidence G. Clémenceau derrière Bat A2	AC30A1	20/06/2016	Pi de 100 mm	100		141	П					16				
AGNY SUR MARNE 243) - Grpt OUEST	23	23 PCE DU GENERAL LECLERC - Face Century 21	AC30A1	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		140	П	T	П	1					T	
GNY SUR MARNE (43) - Grpt OUEST	24	8 RUE DU VERGER -	AB30E2	20/06/2016	Bl de 100 mm	150		96	П				12					
GNY SUR MARNE (43) - Grpt GUEST	25	RES DU HAUT SOLEIL - Sur la Place	A830D1	20/06/2016	Bi de 100 mm	100		36	1	2 3								
GNY SUR MARNE (43) - Grpt OUEST	26	1 RUE D' AVIZE - Angle Rue du Port	AC30B1	20/06/2016	Bl de 100 mm	100		95								T	T	
GNY SUR MARNE (43) - Grpt OUEST	27	11 RUE DES FONTAINES -	A830E3	20/06/2016	BI de 100 mm	100		113	П	T				16		1	T	
AGNY SUR MARNE (43) - Grpt OUEST	28	RUE DU MARECHAL JOFFRE - Angle Rue des Epinettes	AB30C2	20/06/2016	Bl de 100 mm	150		78										
AGNY SUR MARNE (43) - Grpt OUEST	29	RUE DES HAUTES GROUETTES - Angle Allée des lis	AB30C4	20/06/2016	81 de 100 mm	150		101										
GNY SUR MARNE (43) - Grpt OUEST	30	24 RUE DU LIEVRE -	AB30C4	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		91									T	
GNY SUR MARNE (43) - Grpt OUEST	31	40 RUE DU LIEVRE -	AB30C5	20/06/2016	Bl de 100 mm	150		83		I						I		
GNY SUR MARNE (43) - Grpt OUEST	32	RUE DES CHANTRENNES - Angle Rue des Bordes	AB30D4	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		120		I								
AGNY SUR MARNE (43) - Grpt OUEST	33	39 RUE DES FONTAINES	AB30E4	20/06/2016	Bl de 100 mm	100		53	1	2 3						I	I	
GNY SUR MARNE (43) - Grpt OUEST	34	ALL DES MOISSONS -	AB30B1	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		72		I					:	20		
GNY SUR MARNE (43) - Grpt OUEST	35	RUE DE DAMPMART - Angle Allée du Chateau	AC31A1	20/06/2016	BI de 100 mm	100		84										
AGNY SUR MARNE (43) - Grpt OUEST	36	RUE DE LA PAIX - Angle 31 Rue de Dampmart	AC30B3	20/06/2016	Bi de 100 mm	100		68							18		T	
AGNY SUR MARNE (43) - Grpt OUEST	37	49 QUAI DE MARNE - Angle rue d'Orgemont	AC29C4	20/06/2016	BI de 100 mm	100		99		I								
GNY SUR MARNE (43) - Grpt OUEST	38	104 RUE DU MARECHAL GALLIENI - Angle Residence Gallieni	AC30A5	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		144									I	
GNY SUR MARNE 43) - Grpt OUEST	39	RUE DE REIMS - Angle Rue Aristide Briand	AC30A2	20/06/2016	PI de 100 mm			140	\prod						I		I	
GNY SUR MARNE 43) - Grpt OUEST	40	25 RUE DU MARECHAL JOFFRE -	AB30D2	20/06/2016	BI de 100 mm	100		122								T	T	
AGNY SUR MARNE (43) - Grpt OUEST	41	RUE CARNOT - Angle Rue Berthelot	A829E2	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		96	П	Ť	П	1	1	T	1	T	T	





Fiche de contrôle des points d'eau

Date: 07/07/2016

Commune: THORIGNY SUR MARNE (464)

Responsable administratif: Groupement OUEST

Service des eaux : CGE NOISIEL

CI de contrôle	N*	Adresse	Carré SDIS	Date Tournée		Ø canal	Capacité	Débit				And	mali	15			LIBE	LLE ANOMALIE
AGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	43	26 RUE DE CHAALIS	AC29A3	20/06/2016	BI de 100 mm	150		134	I	П		T				T		
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	44	RUE DES SAMOREAUX - Angle rue Maréchal Joffre	AB3002	20/06/2016	Bl de 100 mm	150		100				T						
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	45	2 RUE DES SAMOREAUX - Place du 8 Mai 1945	A830D3	20/06/2016	BI de 100 mm	150		130		П	T	T			2	0		
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	46	RUE DES SAMOREAUX - Face 49	AB30C2	20/06/2016	B) de 100 mm	150		86	T	П	T	T						7.55
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	47	15 RUE DES OMBRAGES - Angle Rue des Côteaux	AB30C3	20/06/2016	81 de 100 mm	150		91	I	П								
AGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	48	51 RUE DES BORDES -	AB3005	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		130		П	T					T		
(243) - Grpt OUEST	49	RUE DE CLAYE - Face Lotissements Valitères	AA29E5	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		103										
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	50	30 RUE DE CARNETIN -	AA29E4	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		115										
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	51	CHE DES THUILLIERS -	AB29E4	20/06/2016	Bi de 100 mm	100		88			T	T						
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	52	RUE D' ANNET - Angle Rue L. Martin	AB29A5	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		101	T				T					
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt QUEST	53	RUE LOUIS MARTIN - Près des services (echniques	AB29A5	13/06/2016	81 de 100 mm	150			1	П								
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	54	RUE GEORGES CLEMENCEAU - Angle Rue Victor Hugo Square 19 mars 1962	AC3DA1	20/06/2016	BI de 100 mm	100		134		П	T	T	T		T	T		
(243) - Grpt OUEST	55	CHE DES RUISSEAUX - Lep Thorigny, nouvelle entrée	AB31D1	20/06/2016	Bi de 100 mm			120		П	T	T				T		
(243) - Grpt OUEST	56	18 RUE DE LA DHUIS -	AB31C1	20/06/2016	Bl de 100 mm	160		91										
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	57	25 RUE DES SABLONS -	AB3005	20/06/2016	Pl de 100 mm	160		111	T		T	T						×
(243) - Grpt OUEST	58	12 RUE DE CARNETIN -	AA29E4	20/06/2016	Bi de 100 mm	100		95	I		I	I						
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	59	RUE DE CLAYE - Angle Rue Parmentier	A829D3	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		58	2	3	T	T						
AGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	60	RUE DE VERDUN - Angle Altée du Bocage	AB29C4	20/06/2016	Bl de 100 mm	150		87			I	I						
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	61	3 RUE DU MOUSTIER -	AC30B1	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		151			1	В						
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	62	28 RUE PAUL DOUMER -	AB30D1	20/06/2016	Bl de 100 mm	150		88		П	T	T			T			
(243) - Grpt OUEST	63	RUE DE CLAYE - Angle Rue des Guayes	AB2903	20/06/2016	B) de 100 mm			98	T	П	T	T	T	П		T		





Fiche de contrôle des points d'eau Commune : THORIGNY SUR MARNE (464) Date: 07/07/2016

Responsable administratif: Groupement OUEST

Service des eaux : CGE NOISIEL

Service des eaux : CGE I	AOIZIEL			Date	1												
CI de contrôle	N*	Adresse	Carré SDIS	Tournée		Ø canal	Capacité	Débit	_		A	nom	alies		_	_	LIBELLE ANOMALIE
(243) - Grpt OUEST	64	ALL DES ROUSSELETS - Sté LAPORTE	AA30D2	20/06/2016	Bi de 150 mm	150		120									
(243) - Grpt OUEST	65	RUE DE CLAYE - FACE 68	AC29A3	20/06/2016	BI de 100 mm	160		110									
(243) - Grpt OUEST	66	ALL DES ROUSSELETS - Face Sté Witzenmann	AA30C1	20/06/2016	BI de 150 mm	150		143									
(243) - Grpt OUEST	67	ALL DU CHATEAU - Angle Rue du Mal. Galliéni	AC31A1	20/06/2016	BI de 100 mm	150		130									
(243) - Grpt OUEST	68	ALL DES SEMAILLES - Face Impasse Pré Fleuri	AB30C1	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		69							20		
(243) - Grpt OUEST	69	8 ALL DES SEMAILLES -	AB30C1	20/06/2016	BI de 100 mm	150		66					T	T	20		
(243) - Grpt OUEST	70	RUE DU MARECHAL GALLIENI - Angle rue de la paix (cabine tel)	AC30A3	20/06/2016	Bl de 100 mm	200		144					12				
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	71	74 RUE DU MARECHAL GALLIENI -	AC30A4	20/06/2016	BI de 100 mm	200		136									
(243) - Grpt OUEST	72	55 RUE CARNOT -	AB29C1	20/06/2016	BI de 100 mm	150		115				П	1	T	Γ	Г	
(243) - Grpt OUEST	73	ALL DES MOISSONS - Angle Allée des blés d'or	AB3081	20/06/2016	BI de 100 mm	150		88							20		
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	74	IMP DE ROME - Angle Rue du Maréchal Joffre	AB30E2	20/06/2016	BI de 100 mm	100		98						Τ	Ţ		
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	75	RUE DES BORDES - FACE AU 75 RUE DES BORDES	AB30D5	20/06/2016	81 de 100 mm	100		107		T	Π	П		T	Τ		
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	76	RUE DE CLAYE - 169 BIS RUE DE CLAYE	AB2984	20/06/2016	BI de 100 mm	100		104				П				21	ERREUR DE NUMEROTATION; IL S'AGIT DU N° 76 AU LIEU DU 79
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	77	RUE LOUIS PASTEUR - 39 RUE PASTEUR	AB29D4	20/06/2016	Bl de 100 mm	160		90							T		
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	78	RUE DU HAUT SOLEIL -	AB29E5	20/06/2016	BI de 100 mm	100		107						T	T		
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	79	RUE JEAN JAURES - 9 RUE JEAN JAURES	AB29E5	20/06/2016	Bi de 100 mm	150		98						T	Γ		
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	80	RUE GAMBETTA - 24 RUE GAMBETTA	AC29A5	20/06/2016	BI de 100 mm	150		129									
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	81	26 ALL DES CERISIERS - 26 ALLEE DES CERISIERS	AB29C4	20/06/2016	Bi de 100 mm	110		79									
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	82	ALL DES ROUSSELETS -	AA30E2	20/06/2016	Bl de 100 mm	100		95					T		T		
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	83	ALL DES ROUSSELETS -	AA30D1	20/06/2016	81 de 100 mm	100		75							Γ		
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	501	ALL DES ROUSSELETS - Société Witzenmann	AA30D1	14/06/2016	Pl de 100 mm	150		64				П			T		





Fiche de contrôle des points d'eau

Date : 07/07/2016

Commune: THORIGNY SUR MARNE (464)

Responsable administratif: Groupement OUEST

Service des eaux : CGE NOISIEL

CI de contrôle	N*	Adresse	Carré SDIS	Date Tournée		Ø canal	Capacité	Débit			А	поп	nalle	s		LIBELLE ANOMALIE
(243) Grpt OUEST	511	RUE DU MOULIN A VENT : Entrée Collège	AB29C5	13/06/2016	Pi de 100 mm	150		124	П	T				T	Τ	
LAGNY SUR MARNE (243) - Grpt OUEST	521	ALL DU CHATEAU - Lycée Professionnel Perdonnet Face à l'administration	AB31D1	13/06/2016	Pi de 100 mm	150		94								

86 point(s) d'eau

Codes anomalies

Libelié de l'anomalie

- 1 Ouverture impossible
- 2 Débit ou capacité insuffisant
- 3 Pression insuffisante
- 6 Ouverture/fermeture difficile
- 8 Accès difficile
- 10 Chaine cassée ou manquante
- 12 Vidange imposs.risque de gel
- 16 Curage à effectuer
- 18 Socie à revoir ou à constituer
- 20 Peinture à refaire
- 21 Autres





INTERPRETATION DES CODES D'OBSERVATION

6.1.A. Notice des Annexes Sanitaires

2000		THE CHARLES THE COLUMN
CODE	L'OBSERVATION	EAPLICATION
10	OUVERTURE IMPOSSIBLE	 Organe de manœuvre détérioré ou incompatible avec le matériel sapeur-pompier. Précisé par code 21
03	DEBI INSUFFISANT OU CAPACITE INSUFFISANTE	DEBIT INSUPPISANT: < 60 m3/H pour les BIPI de 100 mm. < 120 m3/H pour les PI de 100 mm dits de 150. < 30 m3/H pour les PI de 70 mm dits de 150. < 30 m3/H pour les PI de 70 mm résimente volume de la réserve + 2 fois le débit de réalimentation < 120 m3 réalimentation < 6 l/s réalimentation < 6 l/s.
03	PRESSION INSUFFISANTE	4 0,6 b
04	COLONNE D'ASPIRATION INDISPONIBLE	 Prise d'incendie détériorée (demi-raccord cassé) Crépine envasée ou bouchée
0.5	ACCES IMPOSSIBLE	Permet de signaler qu'un point d'eau est inaccessible pour la pesée Nota : les impossibilités temporaires (ex : stationnement gênant) doivent être mentionnées avec le code 21.
90	OUVERTURE OU FERMETURE DIFFICILE	Manque de graissage ou tige de manœuvre faussée
0.0	CARRE NON REGLEMENTAIRE	Carré mâle de manœuvre de 30 mm de côté et 40 mm de hauteur
80	ACCES DIFFICILE	 -chemin peu carrossable - visibilité réduite de l'hydrant - précisé par code 21 - présence d'obstacle à proximité)
60	VOLANT MANQUANT	
10	CHAINE CASSEE OU MANQUANTE	
11	MANQUE BOUCHON OBTURATEUR DE 65 mm OU 100 mm	
12	VIDANGE IMPOSSIBLE (risque de gel)	Hydrant ou puisard ne se vidange pas
13	FUITE	Fuite sur l'hydrant, précisé par code 21
14	PREVOIR LE REMPLACEMENT DU PI 65 OU BI 80 PAR UN PI DE 100	NF S 62-200
15	RENDRE CONFORME LA CANALISATION D'ALIMENTATION	POUR LES HYDRANTS : dès lors que la canalisation est inférieure à 100 mm ou que le diamètre de la canalisation est inférieur au diamètre de l'hydrant. POUR LES PUISARDS : diamètre canalisation d'alimentation? 80 mm
16	CURAGE A EFFECTUER	Envasé ou bouché par végétaux
17	COUVERCLE DE PROTECTION A REVOIR	Coffre deteriore ou absent
18	SOCLE A REVOIR OU A	NF S 62-200: Socle en béton de 50 cm x 50 cm par 15 cm d'épaisseur
61	SIGNALISATION NON CONFORME A LA NORME NFS 61-221	Absence de plaque de signalisation (excepté pour les PI)
20	PEINTURE À REPAIRE	Rouge incendie NF X 08-008
21	AUTRE	Pour signaler toutes autres anomalies constatées et ne



ASSAINISSEMENT

L'assainissement a pour objectif de protéger la santé des individus et de sauvegarder la qualité du milieu naturel, en particulier celle de l'eau, grâce à une épuration avant rejet.

Les décrets 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993 relatifs aux procédures prévues par l'article L.211-1 du Code de l'Environnement (ancienne Loi sur l'eau de janvier 1992) distinguant deux grands modes d'assainissement : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

SITUATION ACTUELLE

L'assainissement des eaux usées est une compétence du Maire, conformément à l'article L.2224.8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose aux collectivités de prendre en charge les dépenses d'assainissement collectif, à la fois en matière de collecte, de transport et de traitement des eaux.

Thorigny-sur-Marne a délégué à la Communauté d'agglomération Marne et Gondoire la compétence assainissement, qui a donc la charge de :

- la collecte des eaux usées auprès de chaque bâtiment raccordé,
- l'entretien de tous les réseaux d'assainissement communautaires,
- le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- la collecte des eaux pluviales et leur évacuation vers le milieu naturel.
- les investissements nécessaires à la mise en conformité de tous les réseaux d'assainissement.

Sur le territoire de Marne et Gondoire, les compétences transport et traitement des eaux usées sont assurées par le Siam. Les réseaux d'assainissement dits "de transport" (réseaux auxquels sont reliés les réseaux de la CAMG) ainsi que la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes sont de la compétence du Siam.





L'entretien et la gestion de ses réseaux d'assainissement sont assurés, dans le cadre de quatre contrats d'affermage (procédure de délégation de service public) par deux délégataires:

- La SAUR pour les réseaux situés sur la commune de Montévrain
- Véolia Eau pour tous les autres réseaux de la CAMG

Le réseau d'assainissement

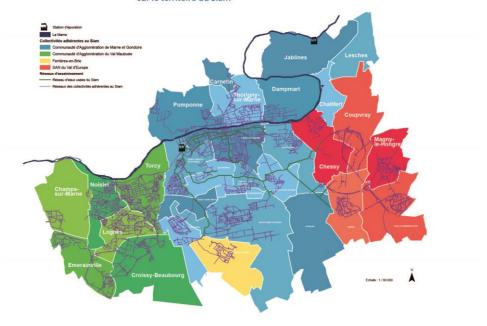
Le réseau d'assainissement collectif de Thorigny-sur-Marne est majoritairement de type séparatif, ce qui signifie que les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées séparément, évitant des problèmes de surcharge du réseau et de dépenses de traitement supplémentaires. Néanmoins, un bon quart du réseau est de type unitaire (eaux usées et eaux pluviales transportées ensemble).

Ce réseau ne semble pas poser de problèmes en ce qui concerne l'accueil d'eaux usées provenant de nouveaux aménagements ou logements.

Sur le territoire, les réseaux d'assainissement appartiennent aux collectivités adhérentes et au Siam. Le Siam possède 34 km de réseaux dits "structurants" car recevant les eaux usées de réseaux de taille moindre appartenant aux collectivités adhérentes, pour les emmener à la station d'épuration.

Les eaux usées de Thorigny-sur-Marne sont acheminées par le collecteur de Lagny vers la station d'épuration.

Carte des réseaux d'assainissement sur le territoire du Siam



La station d'épuration

Les effluents collectés par le réseau d'assainissement sont traités à l'usine de dépollution des eaux usées du SIAM, située à Saint-Thibault-des-Vignes.

L'usine de Saint-Thibault-des-Vignes, créée en 1974, est une station d'épuration de haute performance, aux normes européennes et dont la qualité des eaux rejetées est conditionnée par le classement en "zone sensible". Le classement en zone sensible du tronçon de Marne dans lequel se rejettent les eaux épurées est destiné à protéger la production d'eau potable à l'aval, à Neuilly-sur-Marne et implique donc un niveau de traitement élevé et constant. Le taux de conformité est établi à 99,5%.





La station a une capacité nominale de 400 000 équivalents-habitants (EH) et a un volume journalier de 38500 m³/j en 2013 pour un volume admissible de 72 764m³.

La station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes reçoit les eaux usées de 30 communes soit 210 000 habitants et 15000 entreprises ou industries.

Actuellement, 38 500 m³ d'eau sont épurés par jour mais la station d'épuration a été conçue pour en absorber plus, anticipant sur le développement démographique et économique de la région.



Les eaux pluviales

L'urbanisation progressive du territoire et l'imperméabilisation des sols qui en résulte, entraînent l'augmentation des eaux de ruissellement à collecter puis restituer au milieu naturel. Néanmoins, il existe des bassins de rétention des eaux pluviales, qui retiennent les eaux lors d'épisodes pluvieux intenses et les rejettent ensuite dans le milieu à débit contrôlé sur le territoire de la commune et les canalisations sont suffisamment dimensionnées pour gérer le déversement des eaux pluviales. On compte ainsi sur l'ensemble du réseau :

- Réseau : 35.306 ml dont 4.400 ml environ de canalisations de refoulement ;
- Postes de relèvement : 7 unités ;
- Déversoirs d'orage : 2 unités ;
- Pluviomètres : 4 pluviomètres ;

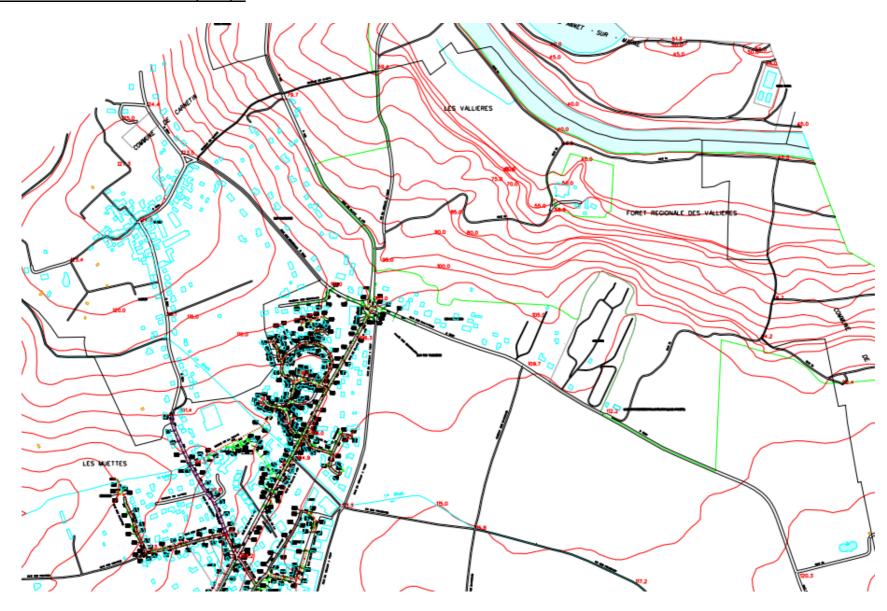
• Piézomètres : 2 piézomètres ;

Sur le territoire de la commune, les eaux pluviales collectées dans le réseau communal sont ensuite déversées dans la Marne.

Par contre, de nombreuses habitations rejettent dans les canalisations d'eaux usées, un mélange eaux usées/eaux pluviales, du fait de l'absence d'ouvrages de séparation ou de liaison au réseau collectif sur leur propriété. En raison des risques de pollution du milieu naturel, ces réseaux sont progressivement supprimés au profit des réseaux séparatifs.. Les eaux pluviales « parasites » s'ajoutent aux effluents à traiter par la station d'épuration, ce qui peut contribuer à la diminution de l'efficacité du traitement. Ce problème concerne notamment les secteurs UI1 du zonage du PLU.



Plan du réseau d'assainissement (nord) :





Plan du réseau d'assainissement (sud)







SITUATION PROJETEE

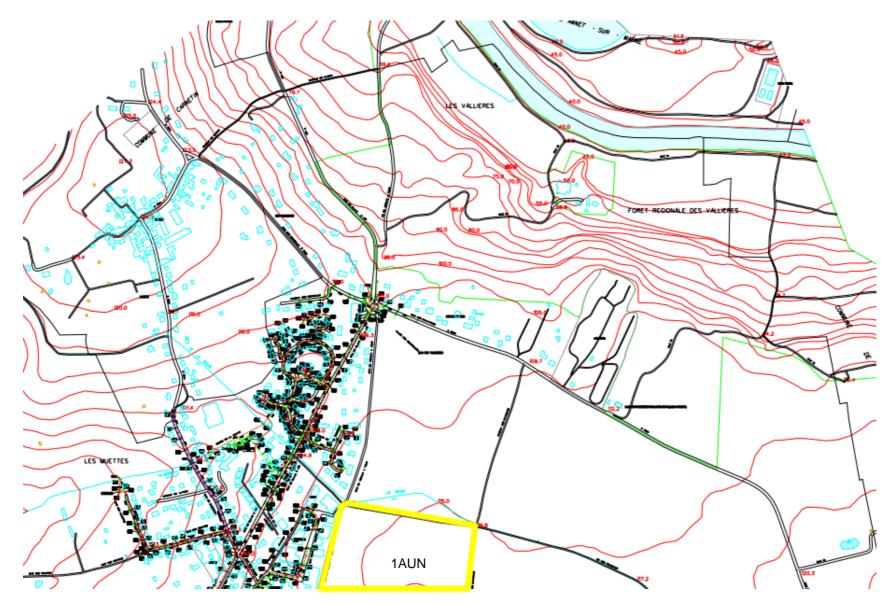
L'objectif de la commune en matière de développement urbain, notamment au travers du PLU, est d'optimiser le foncier dans un certain nombre de secteurs, déjà densément urbanisés, ce qui génèrera des quantités d'effluents supplémentaires à traiter. Cependant, ces secteurs sont déjà pourvus de réseaux aux capacités suffisantes aujourd'hui.

L'extension ou le raccordement des réseaux devront être réalisés essentiellement dans les zones AUn et AUs.





<u>LA LOCALISATION DES SECTEURS DE DEVELOPPEMENT, COHERENTE AVEC LES RESEAUX EXISTANTS (PARTIE NORD)</u>







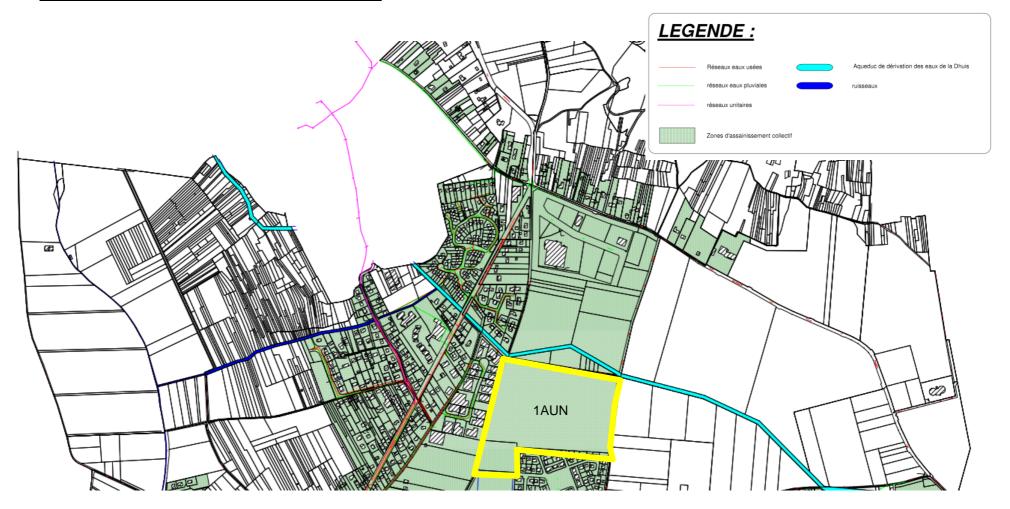
<u>LA LOCALISATION DES SECTEURS DE DEVELOPPEMENT, COHERENTE AVEC LES RESEAUX EXISTANTS (PARTIE SUD)</u>







PLAN RECAPITULATIF DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (PARTIE NORD)





PLAN RECAPITULATIF DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (PARTIE SUD)







RESEAU D'ASSAINISSEMENT

